



Communauté de communes du Pays de Mormal

COMMUNIQUÉ LIÉ AUX DÉCHETS

Le Pays de Mormal est en charge de la collecte et du traitement des déchets pour le compte de ses 53 communes. Cette responsabilité s'est traduite, au fil des années, par un service de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre en porte à porte, mais aussi par l'implantation de 4 déchetteries sur le territoire, ou encore par la mise en place d'actions de prévention des déchets (poules locales, composteurs, réemploi, ambassadeurs du tri, formation des plus jeunes).

Dans les prochains mois, le monde des déchets va connaître une révolution, notamment dans le domaine du tri sélectif. En effet, le législateur, au travers de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, oblige les collectivités à passer à l'extension des consignes de tri de tous les plastiques dès le 1^{er} janvier 2023. Cette obligation, qui simplifiera le geste de tri des usagers, imposera aux collectivités de se tourner vers des centres de tri plus modernes, afin de conserver les soutiens de CITEO, entreprise à mission qui finance le développement du tri des collectivités (700 000 € environ par an pour le Pays de Mormal).

Les dépenses liées aux déchets explosent. Tout d'abord, notre prestataire a décidé l'an dernier d'appliquer une augmentation de ses prestations de plus 17% sur le tri, avant même le passage aux extensions de consignes de tri et sans aucune raison objective. Ensuite, la TGAP (taxe sur les activités polluantes), fixée par l'Etat, va connaître une inflation exponentielle dans les prochaines années. Entre 2019 et 2025, le montant de TGAP versé par la CCPM augmentera progressivement pour atteindre 300 000 € en plus par an.

L'écart entre le produit de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et le coût du service ne fait donc que s'accroître : 700 000 € en 2020, 1 million en 2021. Il pourrait atteindre 1,2 Million d'euros et ne cessera d'augmenter sans une baisse de production de déchets. Ne pas réagir aurait été irresponsable.

L'immobilisme aurait valu une hausse massive (évaluée à 30%) de la fiscalité. Nous avons écarté cette option, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat.

Ce contexte nous a amenés à mettre en place une méthode de travail de manière anticipée avec les autres intercommunalités voisines et au sein de notre communauté de communes. Le groupe d'étude du Pays de Mormal s'est réuni 7 fois en 2021, il s'est acculturé à la question des déchets. Il a pris le temps d'échanger avec le bureau d'études ECOGEOS qui, de son côté a produit plusieurs rapports, sur l'extension des consignes de tri, le dimensionnement des bacs, les finances et enfin sur l'optimisation de la collecte.

Dans le même temps, nous avons pris contact, étudié, d'autres collectivités de France qui ont déjà mis en place le même objectif commun que le Pays de Mormal : la limitation des dépenses liées aux déchets. La réponse est claire, cela passe à la fois par une baisse des tonnages liés aux déchets pour limiter les dépenses de traitement, l'apport volontaire et la limitation de la fréquence de collecte.

Afin d'initier le débat public et de disposer d'une 1^{ère} orientation de la population, nous avons décidé de consulter les habitants sur 3 scénarii de collecte. Ce questionnaire, a permis de recueillir 2600 participations sur 22 000 foyers.

Les résultats du questionnaire ont placé en tête l'apport volontaire du verre et la collecte du tri sélectif en porte à porte à une fréquence de 1 fois tous les 15 jours, et le maintien de la collecte actuelle des ordures ménagères.

Étalé sur 3 semaines, disponible en ligne ou à minima à l'accueil des mairies, ce questionnaire a permis à chacun de se prononcer. Il a permis de remonter certaines problématiques ou craintes. Il a aussi été l'occasion pour certains d'entre vous de montrer leur mécontentement, et parfois de recueillir des propositions allant vers des scénarios réclamant plus d'apports volontaires, ou encore proposant de baisser la fréquence en porte à porte pour les ordures ménagères.

Il n'y aura jamais l'unanimité sur un tel sujet. Néanmoins, les chiffres du questionnaire sont significatifs. 86 % des répondants préfèrent voir une modification de la collecte plutôt qu'une hausse forte de la fiscalité. Le scénario B mixant à la fois baisse de la fréquence de collecte et apport volontaire du verre est arrivé en tête avec près de 56 % des suffrages, 30 % pour le scénario C proposant une collecte du verre et du tri en apport volontaire, et 14% pour le scénario A.

En conseil communautaire, les élus ont décidé de suivre l'avis de la population, et de retenir le scénario B suivant :

- collecte en porte à porte des ordures ménagères ;
- collecte en porte à porte du tri sélectif, une fois tous les 15 jours ;
- Apport du volontaire du verre dans des points collecte.

Ces nouveaux modes de collecte seront effectifs dès le 1er janvier 2024. Dans le même temps, le Pays de Mormal mettra en place une tarification incitative pour limiter le volume global de déchets. Chaque foyer du pays de Mormal pourra ainsi agir directement sur une partie de sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Afin de mettre en place ces changements, une phase de concertation avec les communes va s'engager dès maintenant, pour définir les lieux des points d'apports volontaires (minimum 1 pour 500 habitants et 1 par commune). Nous travaillerons également l'adaptation du volume des bacs pour certains foyers. Nous proposerons aussi des solutions pour limiter les effets indésirables de ces changements qui impacteront le quotidien de tous (dépôts sauvage, mobilité, tarification).

Je salue le choix du conseil communautaire, qui, au-delà des intérêts personnels et particuliers, des pressions exercées, a décidé courageusement d'engager ces changements.

Il est désormais temps de répondre aux différentes publications et courriers envoyés aux élus du territoire émanant de la société Flamme environnement et de sa filiale Recyclage des Vallées.

Nous ne pouvons que regretter qu'un prestataire de service d'une collectivité se livre à de tels procédés et à une désinformation des élus, dans le but de les mettre sous pression. Pour mémoire, la société Flamme environnement dispose des marchés de collecte, des enlèvements en déchetterie, et du tri sélectif, pour un total annuel de plus de 4 millions. Depuis la fusion, le Pays de Mormal a versé plus de 29 millions d'euros à la société Flamme et ses filiales. Il est donc totalement infondé de laisser entendre que les élus du territoire n'aient laissé aucune chance à cette entreprise.

La situation de la société Flamme environnement n'est que le résultat de son attentisme et de son manque de transparence depuis plusieurs années.

- Depuis longtemps, nous avons interrogé la société Flamme sur son intention de faire évoluer son centre de tri suite à la loi de 2015 relative aux extensions de consigne de tri. Cette dernière a toujours affirmé que ce projet était en cours, mais n'a toujours pas officiellement déposé de dossier auprès de l'organisme CITEO, seul habilité à référencer les centres de tri et garantissant le maintien des soutiens sur le tri (700 000€)

- Face à ce manque de perspective, le Pays de Mormal a recherché une alternative permettant de conserver ses soutiens CITEO, et s'est tourné vers le SIAVED, Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets situé à Douchy, dont le dossier a été retenu dans l'appel à projet CITEO

- En Mai 2021, par courrier, la société Flamme environnement réclame à tous les président d'EPCI de l'arrondissement de lui garantir des apports de déchets en s'engageant à lui attribuer des marchés pour une durée longue. Accéder à une telle demande aurait été potentiellement illégal voire pénalement répréhensible au titre du délit de favoritisme.

Par ailleurs, les choix de la société Flamme dans ses relations avec le Pays de Mormal ont interrogé les élus :

- En 2020, la société Flamme environnement a décidé unilatéralement et sans avenant de ne plus honorer les contrats de reprise du papier, ce qui a induit une perte de près de 40 000 € pour le Pays de Mormal
- Lors du renouvellement du marché de tri, la société Recyclage des vallées a augmenté son prix de 205 euros à 240 € HT, sans aucune justification, et alors même que l'extension des consignes de tri n'était pas encore anticipée. Pour information, la moyenne nationale du tri est à 170 € HT la tonne en France.

De même la société Flamme affirme qu'elle n'est pas mise en concurrence pour les marchés de tri, alors même qu'elle n'a pas candidaté au marché public global de performance lancé par le SIAVED pour la conception réalisation maintenance d'un centre de tri, auquel elle pouvait répondre comme tout autre opérateur économique.

Les élus du pays de Mormal sont profondément attachés aux enjeux économiques, écologiques et humains, mais leur responsabilité d'élu les oblige à faire des choix stratégiques dans un objectif d'intérêt général et de bonne gestion des deniers publics et cela, dans le respect des règles juridiques et notamment de la commande publique qui s'imposent à toute structure publique.

La situation de la société Flamme aujourd'hui n'est pas de la responsabilité des élus des territoires, mais bien celle de ses dirigeants et des choix stratégiques de cette structure.

Enfin sur la tarification incitative et les modifications de collecte, il nous semble utile de rappeler que dès 2015, lors du renouvellement du marché du pays de Mormal, nous avons évoqué cette possibilité. Là encore, la société Flamme s'est toujours opposée aux demandes du pays de Mormal, arguant que son procédé tri flux était le seul qu'elle proposerait et que tout passage à la tarification incitative impliquerait des coûts exorbitants de modification de ses camions.

Sur ce même sujet, en juillet 2021, lors d'un échange avec l'entreprise Flamme, le choix de proposer de l'apport volontaire a été refusé pour les mêmes raisons. L'entreprise entend donc dicter ses conditions de marché à un territoire, ce qui est, pour le moins, surprenant.

Le seul objectif qui vaille est celui de l'intérêt général, limitant les coûts et les volumes des déchets, dans le respect de la réglementation, et en laissant l'opportunité à chacun de concourir dans cet esprit. La société Flamme environnement, située à proximité du territoire et titulaire des marchés actuels aura donc toutes ses chances pour remettre une offre, le moment venu, permettant d'atteindre les objectifs des élus.

Mais là encore, c'est en responsabilité, dans un souci de bonne gestion des deniers publics et d'intérêt général que les élus se prononceront dans les prochains mois et non sous la pression.

Les valeurs d'éthique, de solidarité et d'équité qui sont le socle de notre projet de territoire et de notre intercommunalité seront toujours notre boussole pour faire ces choix stratégiques et répondre aux enjeux de demain.